


Comment un méthaniseur XXL en Haute-Marne est tombé à l'eau, entre coût financier et levée d'opposants

 [lemonde.fr/economie/article/2024/05/01/comment-un-methaniseur-xxl-en-haute-marne-est-tombe-a-l-eau-entre-cout-financier-et-levée-d-opposants_6230930_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/05/01/comment-un-methaniseur-xxl-en-haute-marne-est-tombe-a-l-eau-entre-cout-financier-et-levée-d-opposants_6230930_3234.html)

Loïc Le Lagadec



Article réservé aux abonnés

Quatre-vingt-quatre millions d'euros investis pour construire un méthaniseur géant. Une ampleur industrielle rarement vue en Haute-Marne. Les porteurs du programme Nature Energy Chamarandes-Choignes (NECC) voyaient grand : leur installation engloutirait chaque année 129 500 tonnes de biomasse agricole, dont 100 000 tonnes de cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cives) et produirait 148 gigawattheures de biogaz, injecté dans le réseau national.

Et voilà que, surprise, à une semaine de la fin de l'enquête publique, le projet de méthaniseur est annulé. « *Nous, les treize agriculteurs porteurs du projet de méthanisation, avons pris la décision de renoncer au projet NECC en raison des trop fortes contraintes capitalistiques* », a déclaré vendredi 19 avril dans un communiqué le groupe d'agriculteurs qui était partie prenante.

L'affaire, pourtant, semblait bien engagée. L'emplacement avait été sélectionné : un terrain de 12 hectares situé sur les hauteurs de Chamarrandes-Choignes, commune résidentielle d'un millier d'habitants, enchâssée dans la vallée de la Marne. Quant au

montage industriel et financier, il s'appuyait sur la filiale française de la société danoise Nature Energy (NE), propriété à 100 % du pétrolier Shell. Cette dernière s'était associée plus de cinquante exploitants agricoles locaux et deux coopératives. Parmi ces « fermiers », des agrobusinessmen de la région ayant investi en 2006 en Ukraine pour créer une mégaferme de 20 000 hectares sur les vestiges d'un ancien kolkhoze.

Climat d'hostilité

Tout cela avait débouché sur la création, début 2020, de NECC, dont le capital devait être détenu à 51 % par les agriculteurs et 49 % par NE. « Devait », car l'impossibilité de rassembler les fonds nécessaires pour être majoritaires au capital de NECC les a fait renoncer. Il est vrai que, entre le lancement du projet et aujourd'hui, les taux d'intérêt ont été multipliés par quatre. Selon NE, c'est cette hausse subite du coût de l'argent qui a rendu quasi impossible la recherche de financements par les agriculteurs.

Mais, au-delà de cette explication financière, le climat d'hostilité au projet qui s'est peu à peu installé a pesé lourd dans la balance. D'abord, les riverains ont été nombreux à découvrir l'existence du dossier du méthaniseur quelques semaines seulement avant l'ouverture de l'enquête publique, le 11 mars, alors que le projet avait été lancé en 2019. Le commissaire enquêteur, lui-même, avait déploré ce manque de communication, et organisé une réunion d'information de rattrapage.

Bernadette Retournard, maire (SE) de Chamarandes-Choignes, se souvient bien d'avoir rencontré les agriculteurs concernés, mais en de rares occasions. Notamment en 2022, lorsqu'ils lui ont demandé que la commune équipe leur emprise foncière d'une alimentation en eau potable. L'élue a refusé : il aurait fallu poser 2 kilomètres de canalisations, prévoir des pompes, le tout aux frais de la collectivité.

Christine Guillemey, maire (divers gauche) de Chaumont, est elle aussi passée dans le camp des sceptiques. Si, comme M^{me} Retournard, elle n'était pas opposée à la méthanisation, elle a vite repéré de nombreux problèmes : la hauteur des installations (25 mètres), visibles de la ville, l'augmentation du trafic des camions lors de la récolte des Cives, au printemps, et de l'évacuation du digestat pour son épandage sur des terres agricoles.

Peu ou pas de retombées économiques

Face à ces nuisances potentielles, un collectif d'opposants a vu le jour, avec le concours de Daniel Chateignier, universitaire et membre du Collectif scientifique national méthanisation raisonnable, qui dénonce les dérives de cette filière énergétique. La question du plan d'épandage, qui touchait pas moins de 142 communes, a en particulier fédéré les protestations.

Parmi elles, Châteauvillain, aux portes du nouveau Parc national des forêts, créé en 2019 à cheval entre Haute-Marne et Côte-d'Or. Là non plus la maire (divers droite) et conseillère départementale, Marie-Claude Lavocat, n'avait pas été convaincue : peu ou

pas de retombées économiques pour beaucoup de nuisances. « *La terre, c'est pour nourrir, et non pas pour faire pousser des plantes à vocation énergétique. On a dévoyé le concept du méthaniseur* », résume M^{me} Lavocat.

Cet abandon est un nouveau coup dur pour Nature Energy. En décembre 2023, le préfet de Loire-Atlantique avait porté un coup d'arrêt au méthaniseur XXL de Corcoué-sur-Logne, à une trentaine de kilomètres au sud de Nantes. Il s'agissait d'un des projets les plus importants de France, décrié par les riverains, et auquel le conseil départemental était opposé. Ce méthaniseur visait à transformer près de 500 000 tonnes de matières organiques par an en biogaz. Si les commissaires enquêteurs avaient émis un avis favorable au projet, lancé en 2019 par une coopérative d'éleveurs bovins (51 %) et Nature Energy (49 %), les conclusions de l'enquête avaient « *mis en évidence une opposition importante des acteurs locaux résultant notamment d'une concertation insuffisante autour du projet* ».

Loïc Le Lagadec (Chaumont, correspondant)